



Licenciement pour accident du travail

Par **nicopolaris**, le **19/03/2013** à **10:20**

Bonjour
Suis en arrêt depuis le 30 08 2012 et je perçois les indemnités journalières
Mon arrêt s'arrête le 03 04 2013 mais reconductible chaque mois
Je dois passer une visite de reprise le 20 03 2013
À l'issue de laquelle je souhaite une inaptitude à tout poste dans l'entreprise même avec une seconde visite
Puis je faire prolonger l'arrêt et est-ce que ça remet en question la procédure de licenciement
Merci pour votre aide
Cdt

Par **moisse**, le **19/03/2013** à **11:27**

C'est le médecin traitant qui établit les prolongations d'arrêt, et c'est le médecin du travail qui établit l'(in)aptitude à certains ou tous les postes de travail.
Si une pré-visite est organisée en mars, c'est parce que la consolidation est en vue.
Tant que la consolidation (et donc la reprise) ne sont pas actées, l'employeur ne peut faire vivre une quelconque procédure.